Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BCV : Le Conseil d'Etat salue le travail accompli par la Justice

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des inculpations auxquelles le Juge d'instruction a procédé dans le cadre de l'enquête pénale ouverte des suites des manipulations comptables mises en lumière par le rapport de Me Paolo Bernasconi. Il constate avec satisfaction que ce document a très largement servi les intérêts de l'enquête.

Le Conseil d'Etat se réjouit de la diligence du Juge dans cette affaire qui exige que la justice fasse rapidement toute la lumière.

Le Gouvernement rappelle néanmoins que la présomption d'innocence continue de s'imposer jusqu'à ce qu'un jugement ait été rendu dans le cadre de l'affaire pénale, instruite notamment sur plainte de l'Etat de Vaud. Il rappelle également qu'en déposant plainte pénale à la fin janvier 2003, l'Etat a préservé tous ses droits dans la perspective d'éventuelles condamnations ultérieures.

Le rapport Bernasconi et ses annexes peuvent être téléchargés à partir du site de l'Etat de Vaud www.vd.ch, soit depuis la rubrique d'actualité correspondante, soit en cliquant sur "Banque cantonale vaudoise" dans la rubrique des dossiers située à droite de l'écran. Dans les deux cas, l'internaute est dirigé dans le dossier BCV où il trouvera toutes les informations utiles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 octobre 2003

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 02 - 079 336 04 34